

## Accompagnement éducatif

## « Travailler plus... » : le piège !

Maître dans l'art de la « com », Sarkozy utilise une formule choc pour « vendre » l'accompagnement éducatif : les « orphelins de 16 heures »... Ainsi, désormais dans tous les collèges ZEP, dans les écoles des réseaux Ambition-Réussite si l'inspection académique (IA) le décide, (et à terme dans tous les établissements, du primaire au lycée), les élèves seront accueillis deux heures par jour, quatre jours par semaine, après la classe. C'est ce que Darcos appelle (discours de rentrée du 29 août 2007) « l'école après les cours ».

Ce dispositif s'adresse à tous les élèves « volontaires » et couvrira obligatoirement trois champs : aide aux devoirs, activités sportives et pratique artistique et culturelle. Si ces trois prolongements sont intéressants à plus d'un titre, ils ne sont pas sans poser de sérieux problèmes.

**Côté élèves, pas sûr que ça marche...**

Prenons uniquement l'angle de l'aide aux devoirs : tout se passe comme si la seule réponse aujourd'hui à la difficulté scolaire résidait en la mise en place de soutien après la classe... On sait que c'est d'abord en se recentrant sur le travail au sein de la classe que l'on réduira la difficulté scolaire, c'est en se donnant les moyens de s'adresser à TOUS (avec des effectifs réduits, avec des temps et des rythmes d'enseignement différents, avec des modalités de suivi adaptées) que l'on parviendra à ne pas fabriquer d'échec.

Toutes ces déclarations démagogiques (« c'est un progrès social pour les familles, et notamment pour les mères (sic) qui peuvent ainsi mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale » Darcos) tentent de faire oublier que de multiples dispositifs d'aide aux élèves existent déjà ! Citons les dispositifs Borloo et les « équipes de réussite éducative » qui interviennent déjà dans les écoles et les collèges, et sensiblement sur les mêmes missions ; les conseils généraux également se sont emparés de la question scolaire (en Seine Maritime, par exemple, le CRED - contrat de réussite éducative départementale - alloue à tous les collèges ZEP une subvention de 50 000 € par an : 20 000 € pour l'aide aux devoirs et 30 000 € pour l'ouverture culturel-

le et sportive) ; les établissements eux-mêmes, sur leurs fonds, ont mis en place un dispositif d'accueil des élèves le soir ; l'UNSS (association sportive scolaire) propose des activités après les cours ; les associations de quartier accueillent aussi les élèves...

Mais avec « l'égalité des chances », on rétablit, on répare : on propose à l'élève de participer à l'accompagnement éducatif, et s'il n'est pas volontaire, tant pis pour lui : il aura eu sa chance ....

**Côté enseignants, un piège...**

Quel enseignant peut refuser de lutter contre l'échec scolaire ? Quel enseignant peut accepter l'idée que ses élèves auront recours à une officine privée si l'aide aux devoirs n'est pas proposée, gratuitement, au sein de son établissement public ? Nous défendons depuis longtemps l'idée que l'inégalité scolaire commence après la classe, et qu'encadrer les

élèves y compris au moment des devoirs réduirait cette inégalité !.

Les enseignants sont piégés par la baisse de leur pouvoir d'achat (dans cette politique de rigueur, aucun espoir de revalorisation... reste le « travailler plus » !) ; piégés par leur conscience professionnelle, leur désir de travailler différemment avec les élèves (beaucoup animent déjà bénévolement des ateliers lecture, des clubs théâtre : à présent, s'ils entrent dans le dispositif proposé, ils seront rémunérés !).

Voilà : ce n'est pas si simple.

**Refuser le « travailler plus... »**

C'est une manne financière qui est annoncée : pour un collège de 300 élèves comme le mien, plus de 1 000 heures allouées pour l'année, soit environ 40 heures par semaine, l'équivalent de deux postes !

Après l'abandon du décret de Robien, en juin, l'équivalent de 3 000 postes a été rendu... en heures supplémentaires. On les retrouve aujourd'hui pour financer l'accompagnement éducatif ! Robien voulait détruire nos statuts, sa méthode frontale nous a permis de réunir l'unité syndicale contre lui. Darcos, lui, veut allonger le temps de travail, de façon sournoise, « sur la base du volontariat ».

Accepter de travailler plus aujourd'hui, dans ces conditions, serait faire la démonstration qu'on pourrait déréglementer nos statuts, introduire le mérite dans la rémunération ; on pourrait aussi continuer à supprimer des milliers de postes puisque les heures seront faites par ceux qui restent...

Même si ce choix est difficile, il faut refuser d'entrer dans ce dispositif : les organisations syndicales doivent alerter la profession sur les risques inhérents au dispositif, elles doivent encadrer les collègues, leur proposer un cadre collectif pour les aider à refuser en conscience d'avaliser la politique du gouvernement. ●

VÉRONIQUE PONVERT



PHOTO: M. MIGNEAU